

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 84/153 du 7/02/84
MTPS/DGTFP/DFP/18

Portant intégration et nomination de
Monsieur LEMOUNDA Léonard dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Techniques (... Travaux
Publics).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 9 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 9 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
des fonctionnaires ;
D.G.B. (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9-5-62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62
du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
D.C.F. (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoi-
res que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment
en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n°
80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux inté-
rimis des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le Protocole d'Accord du 5-8-70, signé entre la
République Populaire du Congo et l'URSS ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéres-
sé ;

DECRETE :

.../...

Yh

ARTICLE 1er: En application des dispositions combinées du décret n°60/90 du 3.3.60 et du Protocole d'Accord du 5 Août 1970 susvisés, Monsieur LEKOUNG Léonard, né vers 1950 à Iéssie (Kollé), titulaire du Diplôme d'Ingénieur Mécanicien, Spécialité : Machines et Installations Frigorifiques et Machines à Compression, obtenu à l'Institut Technologique du Froid Industriel de Cesset (UTBS), est intégré dans les cadres de la catégorie N du Niveau I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur Travaux Publics Stagiaire, Indice 710.

ARTICLE 2: L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRASSAVILLE, le 7 Février 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie et de la Pêche,

Jean ITADI.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO IMASSIHO.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDOZOU.-

AMPLIATIONS:

Le Ministre des Travaux Publics et de la Construction,

- JORPC
- DGTFP/DFP
- DFP/BST
- D.G.B.
- D.C.F.
- M.I.P.
- D.G.I.
- DOSSIER
- INTERESSE
- SGCH/BC

- 1
- 3
- 1
- 3
- 1
- 2
- 2
- 3
- 1
- 2

Commandant Benoît MOUNDELÉ-NGOLLO.-